

La position française relative à la coopération entre l'ONU et les organisations internationales régionales dans le domaine du maintien de la paix

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La position française relative à la coopération entre l'ONU et les organisations internationales régionales dans le domaine du maintien de la paix / Olivier Denève ; sous la direction d'Yves Daudet

Est reproduit comme : La position française relative à la coopération entre l'ONU et les organisations internationales régionales dans le domaine du maintien de la paix Olivier Denève 2004 Lille Atelier national de reproduction des thèses 2 microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Denève, Olivier (1972-....)

Autre(s) auteur(s) : Daudet, Yves (1940-....) juriste
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 1971-....

Production : 2004

Description matérielle : 1 vol. (440 p.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : French position concerning cooperation between the United nations and international regional organizations in the field of peacekeeping eng

Classification décimale Dewey : 341.23

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p.403-433

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Droit international Paris 1 2004

Résumé ou extrait : La coopération de l'ONU avec les organisations internationales régionales est l'un des nouveaux aspects du maintien de la paix. La gestion du conflit yougoslave a servi de catalyseur à la réactivation du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La France a très rapidement reconnu aux accords et organismes régionaux un rôle essentiel dans le domaine du maintien de la paix. Elle multiplie les initiatives pour donner à l'OSCE, à l'OTAN et surtout à l'UE mais aussi à l'Union africaine, les moyens politiques, juridiques et matériels de jouer un plus grand rôle dans ce domaine en appui des Nations Unies. Elle souhaite surtout par ce biais revitaliser l'ONU en mettant à sa disposition des moyens crédibles et efficaces. Dans le même temps, la France adopte une position très légaliste en s'assurant de la primauté du Conseil de sécurité. En effet, elle mesure les risques et les limites d'une telle coopération. Pour des raisons d'efficacité -le recours aux organisations régionales étant loin de constituer la panacée

pour pallier les insuffisances du système universel -et des raisons d'intérêts nationaux -le Conseil de sécurité constituant le dernier instrument universel d'influence pour sa diplomatie- la France s'inquiète des dangers d'un recours trop systématique aux organisations régionales qui risquerait de marginaliser définitivement l'Organisation mondiale dans son rôle primordial de maintien de la paix. Son souci est aujourd'hui de sauver le système de sécurité collective sur le fondement de la Charte des Nations Unies. Le véritable enjeu est celui du nouvel ordre international de ce début de siècle, le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité sur les questions de paix, et l'encadrement du recours à la force par le droit international.

Sujet - Collectivité : Nations Unies

Sujet - Nom commun : Régionalisme (politique internationale)

Sécurité internationale

Droit international -- France

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques